



En 2001, Singapour a été frappée par la récession pour la première fois depuis son indépendance. Hong-Kong (Chine) a elle aussi enregistré une croissance négative tandis que le Japon, qui ne s'était jamais vraiment remis après l'éclatement soudain de la bulle spéculative en 1989, s'est retrouvé en plein marasme. Le Taipei chinois lui-même, qui avait évité les pires effets de la crise financière asiatique, semble entrer dans une période de ralentissement économique. La Corée est probablement le seul pays dont le retour à la croissance paraît vouloir durer.

Même au cours des brèves périodes de reprise observées au lendemain de la crise financière asiatique, le chômage a persisté. Il a même considérablement augmenté lors du nouveau fléchissement de la conjoncture en 2001. Il atteint actuellement des records par rapport aux chiffres enregistrés dans le passé récent à Hong-Kong (Chine), à Singapour et au Taipei chinois, et rien ne permet de penser que la tendance s'inversera dans le proche avenir (voir tableau I.20). La cause profonde de cette persistance du chômage réside dans les ajustements structurels que connaissent actuellement ces « dragons asiatiques » ainsi que le Japon, pays ayant délocalisé leurs industries manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre et s'appuyant de plus en plus sur le secteur des hautes technologies. Des pénuries de main-d'œuvre se manifestent dans les secteurs d'activité modernes tandis que les excédents de main-d'œuvre s'accroissent dans les secteurs plus traditionnels.

Les économies d'Asie de l'Est et du Sud-Est que nous examinons ici se caractérisent toutes par

des mouvements d'immigration et d'émigration. Il serait simpliste de vouloir les classer uniquement en régions de départ et régions d'accueil. Toutes enregistrent des flux aussi bien d'entrées que de sorties bien que la composition et l'importance relative de ces flux ne soient pas homogènes. A titre d'exemple, les Philippines pourraient être considérées comme le pays d'émigration par excellence étant donné que plus de 7 millions de Philippins vivent ou travaillent à l'étranger ; mais elles importent aussi des migrants hautement qualifiés venus renforcer certains secteurs clés de l'économie. En 1999, on recensait près de 6 000 travailleurs étrangers aux Philippines, des cadres japonais pour la plupart. Au regard du nombre d'émigrants, ce chiffre est très faible mais il n'en est pas moins important pour l'économie locale. Cette tendance générale se retrouve en Indonésie tandis que la Thaïlande et la Malaisie importent et exportent des travailleurs en grand nombre et que le Japon, la Corée, le Taipei chinois, Singapour et Hong-Kong (Chine) sont tous des pays d'immigration nette.

En Asie, tout mouvement de population doit être replacé dans son contexte démographique, à savoir la baisse du taux de fécondité chez les femmes de la région. Ce taux a chuté de manière spectaculaire au Japon ainsi que dans la plupart des zones agricoles de Chine (voir tableau I.21). Hormis en Chine, ces régions sont généralement des zones de destination pour les migrants, les pays ayant dû se rendre à l'évidence que leur population active n'augmentait pas assez vite. Par contre, les pays où le taux de fécondité est élevé sont généralement des pays de départ.

Tableau I.20. **Taux de chômage dans quelques pays d'Asie et en Australie, 1996-2001**  
Pourcentage de la population active

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Taipei chinois	2.6	2.7	2.7	2.9	3.0	4.4
Hong-Kong (Chine)	2.8	2.2	2.7	2.9	3.4	6.7
Japon	3.4	3.4	4.1	4.7	4.7	5.0
Corée	2.0	2.6	6.8	6.3	4.1	3.5
Singapour	3.0	2.4	3.2	4.6	4.4	5.0
Indonésie	4.9	4.7	5.5	6.4	6.1	–
Malaisie	2.5	2.6	3.2	3.4	3.1	3.7
Philippines	8.6	8.7	10.1	9.7	12.0	–
Thaïlande	1.1	0.9	3.4	3.0	2.4	–
Chine	3.0	3.1	3.1	3.1	3.1	3.6
Viêt-nam	5.9	6.0	6.9	6.7	6.4	–
Australie	8.2	8.3	7.7	7.0	6.3	6.7

Source : Banque de développement d'Asie, Centre d'information sur la reprise en Asie et *Perspectives économiques de l'OCDE*, n°71, juin 2002.

Tableau I.21. **Taux de fécondité dans quelques pays d'Asie, 1980, 1990 et 1999**

Nombre d'enfants par femme

	1980	1990	1999
Taipei chinois	2.5	1.8	1.6
Hong-Kong (Chine)	2.0	1.3	1.0
Japon	1.8	1.5	1.5
Corée	2.6	1.8	1.6
Singapour	1.9	1.7	1.5
Indonésie	4.3	3.0	2.6
Malaisie	4.2	3.8	3.0
Philippines	4.8	4.1	3.3
Thaïlande	3.5	2.2	1.9
Chine	2.5	2.1	1.9
Viêt-nam	5.0	3.6	2.3

Source : Banque de développement d'Asie, Key Indicators of Developing Asian and Pacific Countries, 2001.

Au Japon, à Hong-Kong (Chine), à Singapour, au Taipei chinois et en Corée, les effectifs de travailleurs étrangers ont progressé régulièrement tout au long des années 90 (voir tableau I.22). Parmi tous ces pays, il n'y a qu'en Corée que l'on puisse observer un effet de la « crise financière asiatique », comme en témoigne le recul marqué du nombre de travailleurs étrangers courant 1998. Dans les pays situés plus bas sur l'échelle du développement, la situation est différente. Les effets de la crise sur les migrations de population y ont certes été plus sensibles, le nombre de travailleurs étrangers ayant baissé en Malaisie et en Thaïlande tout comme en Indonésie. Mais une extrême prudence est de mise dans l'interprétation des chiffres dont on dispose.

En effet, contrairement au Japon et aux « dragons économiques », ces pays du Sud-Est asiatique ne disposent pas de systèmes de collecte de données bien au point. Plus important encore, comme c'est souvent le cas dans la région, ces pays ont des frontières terrestres et maritimes très étendues, ce qui les rend difficiles à contrôler et permet aux individus de les franchir sans être repérés. Les migrations clandestines représentent une part très significative de l'ensemble des migrations internationales entre les grands pays d'Asie du Sud-Est mais il est difficile de savoir dans quelle mesure les chiffres fournis correspondent effectivement à la réalité.

L'effectif total des travailleurs étrangers dans les pays d'Asie a été décomposé dans toute la mesure du possible afin de définir trois catégories : travailleurs hautement qualifiés en situation régulière, travailleurs non qualifiés en situation régulière et travailleurs non qualifiés en situation irrégulière. On ne dispose pas de données de cette nature pour tous les pays et, là encore, il faut souligner que les différences de définition ou de couverture peuvent rendre les comparaisons trompeuses. On peut néanmoins dégager des tendances générales en regard de ces différentes catégories. Précisons qu'à Hong-Kong (Chine), on trouve une catégorie d'immigrants qui n'a pratiquement aucun équivalent dans les autres pays examinés. Il s'agit des titulaires d'un permis « d'entrée uniquement » venus de Chine continentale, qui se voient accorder un droit de séjour dans la Zone administrative spéciale (ZAS). Ces personnes relèvent d'un programme de regroupement familial ou d'établissement. La majorité des

Tableau I.22. **Effectifs de travailleurs étrangers dans quelques pays d'Asie, 1996-2001**

Milliers

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Taipei chinois	–	245.7	255.6	278.0	326.5	–
Hong-Kong (Chine) <sup>1</sup>	164.3	171.0	180.6	193.7	216.8	–
Japon <sup>2</sup>	610	630	660	670	710	–
Corée <sup>2</sup>	210.5	245.4	157.7	217.4	285.5	330.2
Singapour	–	–	–	530.0	612.2	–
Indonésie <sup>3</sup>	24.9	24.4	21.3	14.9	16.8	–
Malaisie <sup>2</sup>	745.2	1 471.6	1 127.7	818.7	799.7	805.0
Philippines <sup>3</sup>	4.3	6.1	5.3	6.0	–	–
Thaïlande <sup>2</sup>	1 033.9	1 125.8	1 103.5	1 089.7	1 102.6	–
Chine <sup>3</sup>	80	82	83	85	–	60
Viêt-nam <sup>3</sup>	–	–	–	–	30	–

Note : Estimations officielles.

1. Travailleurs domestiques étrangers uniquement. Il n'existe pas d'estimation des effectifs de travailleurs hautement qualifiés.

2. Y compris des estimations de travailleurs en situation irrégulière.

3. Experts étrangers, professionnels, travailleurs hautement qualifiés et enseignants.

Source : Offices statistiques nationaux.

individus qui arrivent dans la ville à ce titre sont des enfants mineurs ou des épouses de Chinois de Hong-Kong. Leur nombre est actuellement fixé à 150 par jour.

Il convient de rappeler que beaucoup d'émigrants quittant des pays asiatiques soit à titre temporaire, soit pour aller s'installer à l'étranger à titre plus ou moins permanent sont des personnes hautement qualifiées. Près d'un tiers des migrants arrivés de Hong-Kong (Chine) en Australie et un septième des immigrants entrés au Canada au début des années 90 étaient titulaires d'un diplôme universitaire. Ce flux migratoire est, à la base, inspiré par des visées à plus long terme, ce qui n'est pas incompatible avec le fait que beaucoup choisissent de ne pas immigrer à titre définitif mais de retourner dans leur pays d'origine, d'aller s'installer dans un pays tiers ou de passer d'un pays à l'autre après avoir obtenu une nouvelle nationalité. Sans passer ces groupes totalement sous silence dans l'argumentation qui suit, nous nous concentrerons essentiellement sur les flux de travailleurs hautement qualifiés et d'étudiants.

#### **b) Les flux de travailleurs hautement qualifiés : peut-on parler d'un exode des cerveaux ?**

Dans la seconde moitié de la décennie 90, les Asiatiques ont représenté entre un tiers et deux cinquièmes des personnes ayant choisi l'Australie pour s'y implanter. Une tendance significative s'est dégagée, en ce sens que les critères d'accueil des migrants ont été nettement réorientés : priorité a été donnée aux travailleurs qualifiés et aux créateurs d'entreprises, et non plus aux motifs familiaux. Le Canada a été le premier pays à gérer les flux migratoires par le biais d'un système de sélection « à points ». A eux seuls, deux pays fournissent plus d'un quart de la totalité des immigrants qu'il accueille aujourd'hui, à savoir la Chine et l'Inde. De leur côté, tout en continuant à mettre l'accent sur l'immigration par regroupement familial, les États-Unis ont réajusté leurs contingents d'admission afin d'augmenter le pourcentage d'immigrants non chargés de famille, possédant des qualifications ou venus créer des entreprises.

Indépendamment de cette évolution des politiques d'immigration à long terme, une évolution tout aussi significative s'est fait jour, à savoir l'arrivée d'un nombre toujours plus grand de travailleurs dans les pays d'Amérique du Nord et en Australie dans le cadre de divers programmes d'admission

temporaire. Aux États-Unis, le programme H-1B, mis en place en 1992, fixait à 65 000 par an le plafond des admissions. Ce plafond a été porté à 115 000 en 1999, puis à 195 000 entre 2001 et 2003, ce qui témoigne de l'importance croissante de cette filière. En 1999, la Chine, l'Inde, le Japon et les Philippines ont représenté près des deux tiers des 65 000 admissions, l'Inde se taillant la part du lion. Les immigrants titulaires d'un visa H-1B sont autorisés à séjourner aux États-Unis jusqu'à 6 ans. Il semble également que l'Australie s'oriente vers un recours croissant à l'immigration temporaire. Ainsi, à la fin des années 90, le nombre d'immigrants temporaires aurait atteint plus de 400 000 personnes, soit entre 2 et 3 % de la population résidente.

Les pays d'accueil ayant relevé leurs contingents d'admission de travailleurs hautement qualifiés en revoyant à la baisse les chiffres de l'immigration à des fins d'établissement et en mettant au point des programmes d'admission pour des séjours plus courts, les pays d'origine pourraient considérer que le départ de leurs ressortissants est tout à fait contraire à leur intérêt. Ce qu'il est convenu d'appeler « l'exode des cerveaux » a souvent été considéré comme une perte pour les pays d'origine alors qu'il faudrait plutôt y voir une « apport de matière grise » et un « échange de savoirs ». Il ne faudrait pas oublier que le nombre total de personnes hautement qualifiées qui se déplacent à l'intérieur des pays asiatiques, d'un de ces pays à l'autre, ou qui en partent est assez faible par rapport à la population totale des économies concernées, et même par rapport au vivier de main-d'œuvre qualifiée dont elles-mêmes disposent.

Pour autant, les mouvements des travailleurs hautement qualifiés, même si leurs effectifs sont modestes, peuvent avoir des retombées significatives sur tel ou tel secteur du marché du travail et sur le développement social et économique, notamment dans le contexte de la concurrence de plus en plus âpre pour attirer des compétences dans une économie mondialisée. La meilleure façon d'illustrer ce débat consiste peut-être à examiner les départs d'étudiants originaires des pays d'Asie vers des établissements d'enseignement tertiaire à l'étranger. Longtemps, les États-Unis ont été leur principal pays de destination puisqu'en 1954/55, ils attiraient déjà 30 % des 34 232 étudiants étrangers venus d'Asie. En 2000/2001, on recensait 547 867 étudiants étrangers dans les établissements américains préparant à des diplômes, sept des huit principaux pays de départ de ces étudiants étant

situés dans la région asiatique (voir tableau I.23).. A elles seules, la Chine et l'Inde pourvoient 21 % de ces effectifs.

Si l'on prend l'exemple du Taipei chinois, on voit que dans les années 1960 et 1970 – aux tout débuts de l'émigration des étudiants vers l'étranger – le nombre d'étudiants rentrés dans leur pays est relativement faible. Les retours se sont accélérés tout au long des années 80 jusqu'au milieu des années 90, époque à laquelle les aides publiques au retour ont été supprimées et où de nombreux émigrés, revenant par leurs propres moyens, n'ont pas forcément été comptabilisés. Les données plus récentes ne sont donc pas comparables à strictement parler. Manifestement, toutefois, dans les années 1990, le développement du Taipei chinois a atteint un seuil qui a déclenché le retour massif d'étudiants. En même temps, sachant qu'ils pouvaient recevoir un enseignement de qualité dans leur propre pays, les étudiants ont été moins nombreux à vouloir s'expatrier. En 1980, seuls 937 étudiants étaient rentrés au Taipei chinois mais ils étaient environ 6 150 en 1994. En 1988, le taux de retour a été estimé à 32 % environ, soit le triple du pourcentage enregistré en 1980.

Les émigrés hautement qualifiés ont certes été nombreux à rentrer au Taipei chinois ou en Corée mais les pourcentages de retour dans les pays moins

développés comme la Malaisie ou la Chine semblent nettement plus faibles. Les Chinois partis étudier aux États-Unis ont peut-être été 14 % à rentrer dans leur pays pendant la période 1978-1999. Quant à savoir si ces pays suivront une voie analogue à celle des « dragons économiques » et verront augmenter le nombre de retours avec le temps, nul ne peut encore le dire. Pourtant, la crise financière asiatique a effectivement influé sur les effectifs d'étudiants partant pour l'étranger, les bourses accordées par les gouvernements ayant diminué et le niveau des finances personnelles des classes moyennes ayant entraîné soit un recul, soit un fort ralentissement de la progression du nombre d'étudiants au départ de Malaisie, de Thaïlande et d'Indonésie.

Paradoxalement, la rapidité de création d'un réservoir de talents au sein d'un pays ou l'augmentation du nombre de diplômés de haut niveau, si nécessaires au développement, peuvent être liées aux possibilités d'émigration qui s'offrent au pays considéré. Les individus choisissent en toute connaissance de cause de poursuivre leurs études parce que, précisément, cela leur confèrera plus de chances d'émigrer. Une perte de personnel qualifiée, si elle est modeste, peut donc servir au mieux les intérêts d'une économie car elle contribue globalement à créer du capital humain. Mais lorsque la perte est supérieure soit à l'offre, soit à l'échange net, les conséquences négatives peuvent être plus sensibles. Ce raisonnement aboutit à l'idée intéressante selon laquelle il existerait un « niveau optimal d'émigration ». Quoi qu'il en soit, des études du Bureau international du travail (BIT) conduisent à penser que la mobilité des compétences dans les deux sens, c'est-à-dire l'échange des savoirs, rend une économie plus attrayante pour l'investissement étranger que l'absence totale d'émigration de personnes diplômées.

Cependant, on ne saurait considérer la perte de personnel qualifié sous leur seul angle de l'économie car elle s'accompagne aussi de conséquences sociales importantes. A titre d'exemple, le départ de nombreuses infirmières des Philippines a presque certainement entraîné une dégradation des services de santé du pays. Chaque année, plus de 70 % des infirmières fraîchement diplômées émigrent et, selon les estimations, 30 000 postes demeurent vacants dans les secteurs public et privé, principalement dans les zones rurales.

A l'intérieur de la région Asie elle-même, les pôles de formation des travailleurs du savoir se

Tableau I.23. **Effectifs d'étudiants aux États-Unis, 1954/55, 1974/75 et 2000/01**  
15 principaux pays d'origine en 2000/01 (Milliers)

	1954/55	1974/75	2000/01
Chine	–	–	59.9
Inde	1.7	9.7	54.7
Japon	1.6	5.9	46.5
Corée	1.2	3.4	45.7
Taipei chinois	2.6	10.3	28.6
Canada	4.7	8.4	25.3
Indonésie	–	–	11.6
Thaïlande	–	6.3	11.2
Turquie	–	–	11.0
Mexique	1.2	4.0	10.7
Allemagne	0.8	–	10.1
Brésil	–	–	8.8
Royaume-Uni	0.7	2.8	8.8
Malaisie	–	–	8.1
Hong-Kong (Chine)	–	11.1	7.8
Autres pays	6.9	31.4	199.1
<b>Total</b>	<b>21.4</b>	<b>93.3</b>	<b>547.9</b>

Source : Institut d'éducation internationale, *Report on International Educational Exchange*, 2002 et autres années.

déplacent. De tout temps, le Japon a attiré comme un aimant les étudiants d'autres pays asiatiques, en particulier de Chine dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle. En même temps, les universités de Hong-Kong (Chine) et de Singapour sont devenues des pôles d'excellence dans leurs régions respectives. Les campus annexes des principales universités occidentales se multiplient partout dans la région tandis qu'en Chine, une série de centres universitaires deviennent progressivement un pôle d'attraction pour de nombreux étudiants. Ainsi par exemple, en 2001, le Japon comptait 78 812 étudiants étrangers (contre 51 047 en 1997), la Chine quelque 44 711 en 1999, la Malaisie 23 000 en 2000 et le Taipei chinois 7 300 la même année. Ces étudiants sont en majorité originaires d'autres pays de la région. On voit donc qu'en Asie, la création de capital intellectuel va croissant. Mais une question essentielle se pose aux pouvoirs publics, à savoir comment retenir ces compétences.

### c) Les flux de travailleurs non qualifiés

En termes d'effectifs, les travailleurs non qualifiés constituent le plus gros des travailleurs migrants de la région asiatique. Il en existe deux catégories : ceux qui sont munis d'un permis, ou qui empruntent les voies officielles pour aller occuper des emplois bien précis sous contrat, et les travailleurs clandestins. Il faut toutefois préciser que dans ces deux catégories, avec ou sans permis de travail, des personnes diplômées et même qualifiées peuvent émigrer pour aller exercer des emplois n'exigeant pas de qualification (c'est le cas, par exemple, de personnes allant travailler comme domestiques à Hong-Kong).

Il apparaît qu'au cours des 10 ou 15 dernières années, les économies asiatiques ont enregistré une pénurie de main-d'œuvre. Plusieurs d'entre elles qui étaient des zones d'émigration nette sont même devenues des zones d'immigration nette. Au cours de la seconde moitié de la décennie 1990, la courbe d'importation de travailleurs par les voies légales a affiché une hausse constante au Taipei chinois, à Hong-Kong (Chine) et au Japon, hausse ponctuée par la crise financière asiatique en Corée, en Malaisie et en Thaïlande. Dans ces trois derniers pays, les effectifs de travailleurs étrangers ont quelque peu diminué à partir de 1997-98 mais la tendance s'est assez rapidement inversée en Corée et en Malaisie. Les statistiques officielles font penser que le nombre d'immigrants en situation régulière s'est stabi-

lisé en Thaïlande quoiqu'il soit nettement inférieur à son niveau d'avant la crise. Lorsque la récession s'est amorcée en 2001, le nombre de travailleurs non qualifiés a baissé au Taipei chinois mais pas à Hong-Kong (Chine). Début 2002, on signale de très nombreuses expulsions d'Indonésiens de Malaisie, soit parce qu'ils avaient été interpellés en situation irrégulière sur le territoire, soit parce que leur contrat de travail était venu à expiration. La Malaisie souhaiterait réduire sa dépendance à l'égard des travailleurs indonésiens – qui peuvent facilement « se fondre » dans la population locale – et accroître le recrutement de travailleurs venant d'un plus grand nombre de pays différents. Compte tenu de la situation géographique de ce pays et de la démographie des pays voisins, il est assez peu probable qu'une politique migratoire de cette nature ait des chances de succès.

Beaucoup de secteurs de haute technologie que les pays d'Asie de l'est s'efforcent de développer nécessitent également de forts contingents de travailleurs non qualifiés employés au conditionnement et à l'expédition des produits de ces industries. Il s'agit d'activités faiblement rémunérées, répétitives, pénibles et exigeant de longues heures en poste que la main-d'œuvre locale, mieux formée, est de moins en moins encline à exercer.

Plusieurs pays d'Asie de l'est et du sud-est demeurent d'importants pourvoyeurs de main-d'œuvre non qualifiée par le biais de programmes officiels de recrutement tant publics que privés. Les Philippines, l'Indonésie, la Thaïlande et la Chine se classent toutes dans cette catégorie. La Chine envoie des travailleurs dans 181 pays et territoires. S'y ajoutent une nombreuse main-d'œuvre employée par les flottilles de pêche de la région. En novembre 2001, la Chine comptait 866 590 travailleurs à l'étranger, contre 837 020 en 1999. Toutefois, sur cette même période, le nombre de Philippins employés dans le reste de l'Asie a effectivement diminué, les marchés d'Europe et du Moyen-Orient venant compenser cette baisse de la demande asiatique. Selon les estimations, les rapatriements de fonds opérés par ces travailleurs en passant par les voies officielles auraient dépassé 6 milliards USD en 2000 même si ce chiffre est en baisse par rapport à 1999 où il avait atteint des records (6.8 milliards USD). La Thaïlande, peut-être parce qu'elle dépend davantage des marchés asiatiques et, en particulier, du Taipei chinois, a enregistré une baisse du nombre de ses ressortissants travaillant à l'étranger, passé

de 202 416 en 1999 à 193 041 en 2000. Les travailleurs thaïlandais expatriés ont transféré quelque 1.5 milliard USD dans leur pays en 2000. Comme indiqué précédemment, une part considérable de ces transferts ne transite pas par les voies officielles tout comme un grand nombre de travailleurs d'ailleurs.

#### d) Les travailleurs étrangers en situation irrégulière

Les travailleurs étrangers en situation irrégulière sont probablement beaucoup plus nombreux dans les pays d'Asie du Sud-Est qu'en Asie de l'Est. De plus, les données relatives aux personnes entrées illégalement ou entrées légalement mais dont le visa est venu à expiration ou qui ne travaillent plus dans les conditions notifiées à leur entrée sont plus fiables lorsqu'elles proviennent de pays d'Asie de l'Est que du reste de la région.

A Hong-Kong (Chine), le nombre d'immigrants clandestins – provenant principalement de Chine continentale – qui ont été interpellés et reconduits à la frontière a baissé considérablement, passant de 14 892 en 1998-99 à 4 397 seulement en 1999-2000. Ce chiffre est sans commune mesure avec les dizaines de milliers d'immigrants qui tentaient d'entrer dans la ville il y a quelques dizaines d'années à peine. La création d'une multiplicité de débouchés dans la région du delta de la rivière des Perles et le maintien d'une surveillance étroite le long de la frontière ont pratiquement mis fin aux migrations clandestines, qui constituaient un sujet de préoccupation majeure pour les pouvoirs publics de la Zone administrative spéciale. A Singapour également, le nombre d'immigrants clandestins appréhendés a fortement diminué, passant de 23 000 en 1998 à 16 500 en 2000. La principale raison avancée pour expliquer ce phénomène est la crise financière asiatique encore qu'à l'instar du rapprochement entre Hong-Kong et Shenzhen, la création de débouchés intermédiaires pour les migrants transitant par le pont-jetée reliant Singapour à la Malaisie a certainement joué un rôle.

Il semble par ailleurs qu'au Taipei chinois, l'augmentation de l'immigration clandestine en provenance de Chine pose un problème de plus en plus critique. Selon les estimations, en Corée, un peu plus de la moitié des individus qui entrent dans le pays dans la légalité en qualité de stagiaires se « fondent » dans la masse des travailleurs et se maintiennent sur le territoire après expiration de leur visa. La Corée qui, de tous les premiers

« dragons économiques » a été le plus touchée par la crise asiatique, a vu diminuer de manière spectaculaire le nombre de travailleurs clandestins – passé de 148 048 en 1997 à 99 537 en 1998 – à la suite d'une amnistie ayant permis à cette population de quitter le territoire sans payer d'amende. L'économie coréenne ayant retrouvé un rythme de croissance rapide, l'arrivée de travailleurs clandestins s'est elle aussi accélérée sensiblement à partir de 1998 à tel point qu'en 2001, on en dénombrait 250 756.

Selon les estimations, la Malaisie comptait jusqu'à 1.43 million d'immigrants en situation irrégulière avant que n'éclate la crise financière. Les estimations officielles des migrations irrégulières en Malaisie sont basées sur le nombre annuel d'interpellations, données difficiles à convertir en estimations d'effectifs. Mais depuis 1997, le nombre d'individus appréhendés dans le cadre des opérations *Ops Nyah* s'est accru. Il semble néanmoins peu probable que le nombre de ceux qui échappent aux mailles du filet et résident clandestinement en Malaisie ait diminué. Sur le plan social, l'écart entre certains groupes de population indonésiens comme les Minangkabau de Sumatra, par exemple, et les populations autochtones de la péninsule malaise est bien moindre que celui qui sépare les Minangkabau des Javanais de la capitale, Djakarta. Aussi bien dans la péninsule qu'en Malaisie orientale, résident des minorités venues des pays voisins qui passent pratiquement inaperçues.

En Thaïlande également, les données relatives aux effectifs de travailleurs clandestins semblent particulièrement « lacunaires ». Sous le gouvernement du nouveau Premier ministre, Taksin Shinawatra, des efforts concertés ont été déployés pour recenser les travailleurs en situation irrégulière et c'est ainsi que fin octobre 2001, 562 527 travailleurs avaient déposé une demande de permis de travail en bonne et due forme. On estime toutefois qu'il en resterait de 300 000 à 400 000 non comptabilisés. Malgré les statistiques selon lesquelles 319 629 ont été arrêtés en 1999 et 444 636 en 2000, il ne semble pas ces interpellations aient fait baisser de manière significative le nombre de travailleurs clandestins présents en Thaïlande.

#### e) Les domaines couverts par les politiques migratoires

S'agissant de la réaction des pouvoirs publics des pays de la région asiatique, deux remarques

d'ordre général peuvent être formulées. Premièrement, les mesures prises varient en fonction des priorités de chaque économie et, deuxièmement, il ne semble guère établi que les interventions publiques aient effectivement permis de réguler les effectifs ou de gérer le phénomène migratoire en l'orientant dans le sens voulu, sinon à très court terme. Évidemment, les politiques diffèrent selon qu'elles sont axées sur l'accueil de main-d'œuvre ou sur l'envoi de travailleurs à l'étranger. Si nous examinons les mesures prises pour recevoir des immigrants, on peut dire que de tous les pays ayant participé aux discussions, seule l'Australie a mis en œuvre une politique très élaborée lui permettant d'atteindre l'essentiel de ses objectifs. Toutefois, elle ne saurait servir de modèle pour la majorité des pays asiatiques en l'état actuel de leur développement et du fait qu'ils ne s'apparentent pas à des pays d'installation comme l'Australie. Mis à part Hong-Kong, qui a pris des mesures d'admission de titulaires d'un permis « à sens unique » provenant de Chine continentale, aucun pays d'Asie ne cherche à attirer des immigrants à proprement parler, ni à étendre à des étrangers les avantages que confère la citoyenneté. Les rares exemples que l'on peut citer – la politique singapourienne destinée à attirer des travailleurs qualifiés et semi-qualifiés de Hong-Kong au début des années 1990, ou l'assimilation, par la Thaïlande, des immigrants vietnamiens présents depuis longtemps sur le territoire à la fin de la décennie 90, par exemple – ont tous des objectifs limités et des visées à court terme. Singapour et, depuis février 2002, Hong-Kong (Chine) ont tout deux mis en place des programmes destinés aux investisseurs aux termes desquels ils accordent un permis de séjour permanent aux personnes disposées à investir des sommes considérables dans leur économie. Dans le cas de Hong-Kong, il faut un apport de 830 000 USD, chiffre considérablement supérieur à ce que prévoient les programmes équivalents du Canada et de l'Australie. Les politiques des pays asiatiques sont conçues avant tout pour régler des problèmes de main-d'œuvre et non d'immigration. En outre, les politiques mises en œuvre à l'égard des travailleurs demeurent fortement axées sur la main-d'œuvre peu qualifiée, et ne définissent qu'en termes vagues, quand elles ne passent pas totalement sous silence, les mesures destinées à attirer ou à retenir les travailleurs hautement qualifiés.

En Asie, d'une manière générale, la stratégie consiste à accueillir favorablement et à encourager

les immigrants hautement qualifiés mais à décourager ou à contrôler étroitement les travailleurs non qualifiés. Les politiques à l'égard de ces derniers fixent souvent des plafonds d'admission, énoncent les secteurs dans lesquels des étrangers peuvent être embauchés ainsi que les clauses et conditions de leur emploi. La formulation des principes de base d'une politique migratoire au Japon est toute récente puisqu'elle ne date que d'août 1999. Malgré tout, elle ne vise que les immigrants qualifiés, reportant à plus tard la question des travailleurs non qualifiés qui devra faire l'objet d'un examen minutieux. Les mesures prises peuvent être conçues pour un projet particulier ou avoir une durée limitée. A titre d'exemple, la politique autorisant des travailleurs à venir à Hong-Kong pour la construction de l'aéroport a effectivement pris fin avec l'achèvement du projet, en mars 1999, et le Programme général d'importation de main-d'œuvre mis en place en mai 1989 pour permettre aux employeurs d'attirer de la main-d'œuvre (14 700 travailleurs au maximum) a été aboli après réexamen en 1995. Les législateurs et les dirigeants syndicaux du pays s'étaient mobilisés pour s'opposer à ce programme face à la montée du chômage intérieur.

Dans d'autres économies, les politiques visent avant tout à s'attaquer au problème de l'immigration clandestine. La stratégie de la Thaïlande, qui avait pris une série de mesures s'efforçant de régulariser les travailleurs étrangers déjà présents sur son territoire, a évolué. Partant d'une interdiction totale de la main-d'œuvre étrangère, ce pays s'est ensuite efforcé de déterminer certaines provinces et certains secteurs de l'économie dans lesquels des étrangers seraient autorisés à travailler, pour finalement adopter la politique actuelle qui couvre tout le pays et inclut 10 types génériques de professions. Le Taipei chinois, le Japon, la Malaisie, la Corée et Singapour ont tous mis en œuvre des politiques à un moment ou à un autre pour lutter contre l'immigration clandestine. Il semble que les mesures de renvoi par la force des migrants vers leur région d'origine n'aient pas vraiment eu d'effets sinon à court terme et qu'elles peuvent se révéler coûteuses. Là encore, les amnisties n'ont rencontré que des succès mitigés. Il n'est pas réaliste de vouloir remplacer la main-d'œuvre étrangère par des travailleurs du pays qui se retrouvent au chômage car les autochtones pourvus d'un emploi résident généralement dans des régions autres que celles où travaillent les étrangers. Plus important encore, les

chômeurs autochtones sont peu enclins à effectuer les travaux que les travailleurs étrangers sont disposés à accepter. Les politiques telles que celle de la Thaïlande, qui s'efforce d'enregistrer tous ceux qui travaillent déjà sur le territoire sans les menacer de reconduite à la frontière, sont plus pragmatiques. Toutefois, on ne sait rien des effets de cette politique sur l'ampleur ni l'orientation des mouvements migratoires dans l'avenir. Il semble probable que, comme dans le cas des migrations de travailleurs qualifiés, les pays doivent planifier l'importation et l'exportation de migrants non qualifiés en facilitant leur circulation entre pays de départ et pays de destination.

Trois autres types de politiques à l'égard des travailleurs migrants présentent un intérêt pour la région. Le premier concerne les mesures d'expatriation de travailleurs, ou les tentatives des pays d'origine de trouver des marchés pour leur main-d'œuvre. A la suite de la crise financière asiatique, par exemple, la Thaïlande s'est efforcée de trouver des pays disposés à accueillir ses travailleurs qui venaient de perdre leur emploi. Le Viêt-nam prévoit de porter à 100 000 personnes ses exportations de travailleurs, qualifiés ou non, d'ici 2005. Ce pays a mis en place un fonds spécial pour les former ainsi que des prêts à l'intention des émigrants potentiels.

Le deuxième type de mesures concerne la protection des immigrants. Il s'agit de veiller à ce qu'on leur accorde les mêmes droits et prérogatives qu'aux travailleurs du pays d'accueil et de garantir l'absence de discrimination pour raisons de nationalité ou d'origine ethnique. Pour atteindre ces objectifs, il faut que les pays deviennent partie prenante aux conventions internationales destinées à protéger les travailleurs migrants et leur famille, à abolir le travail des enfants et à éliminer la traite des êtres humains. Bien entendu, ces objectifs intéressent au premier chef les pays de départ mais c'est aux pays de destination qu'il incombe de les réaliser. Les Philippines, en particulier, ont déployés des efforts considérables – quoique pas toujours couronnés de succès – en saisissant des instances internationales pour parvenir à des accords sur la protection de leurs travailleurs, très nombreux à s'être expatriés.

Le troisième et dernier type de mesures concerne le retour au pays et la réinsertion des migrants sur le marché du travail. S'ils sont habitués à travailler régulièrement ou à percevoir des rémunérations élevées par rapport aux salaires pratiqués

dans leur région d'origine, ces travailleurs risquent de connaître des problèmes d'adaptation et de réinsertion lorsqu'ils décideront, ou seront contraints, de rentrer. Ils ne trouveront pas forcément un emploi ni une rémunération comparables à ce qu'ils connaissaient à l'étranger, et l'expérience qu'ils auront acquise ne sera pas nécessairement utile, reconnue, voire exploitable. Bien que les cas de retour forcé posent probablement des problèmes de réadaptation plus graves que les retours volontaires, les personnes concernées peuvent se heurter, et se heurtent effectivement, à des difficultés. Les travailleurs expatriés ne sont pas seuls à rentrer dans leur pays. Ceux qui avaient travaillé dans des pays d'installation retournent également chez eux au moment de la retraite, après avoir travaillé toute leur vie en Australie, au Canada ou aux États-Unis.

## 2. Évolution des flux migratoires en Europe centrale et orientale

Beaucoup de pays membres de l'OCDE comptent, parmi leurs habitants, un nombre important d'immigrants originaires des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) ou de la Communauté des États indépendants (CEI). L'adhésion prochaine de certains PECO à l'Union européenne suscite des craintes quant à l'intensification des flux en provenance de ces pays à destination des États Membres de l'UE. Il semble toutefois que cette appréhension ne soit pas fondée, comme le démontrent la majorité des études dans lesquelles sont analysées les projections de flux migratoires résultant de l'élargissement de l'Union européenne (voir édition 2001 de *Tendances des migrations internationales*, p. 78). De surcroît, certains PECO sont progressivement devenus eux-mêmes des pays accueillant d'importants flux d'immigration.

Dix ans après les bouleversements politiques intervenus en Europe centrale et orientale, il est possible de dresser un bilan des tendances des migrations dans la région (pour plus de précisions sur l'évolution des flux migratoires en Europe centrale et orientale, voir édition 2001 de *Tendances des migrations internationales*, pp. 73-82). L'analyse de ce phénomène est rendue difficile par l'impossibilité de recueillir des données fiables dans des pays en pleine réforme économique et administrative. A cela s'ajoute la diversité des situations économiques et sociales des pays de la région, y compris ceux de l'ex-Yougoslavie et de la CEI. Cette diver-

sité permet d'expliquer en grande partie la nature et l'ampleur des mouvements Est-Ouest ainsi que ceux enregistrés à l'intérieur et à destination de la région considérée. Plusieurs tendances se distinguent à l'issue de cette analyse tant en ce qui concerne les mouvements Est-Ouest que les caractéristiques des flux à l'intérieur de la zone. Les changements politiques et économiques intervenus en 1990 ont entraîné d'importants mouvements migratoires et ont fait redouter un déplacement massif de population. On sait aujourd'hui qu'il n'en a rien été. Bien que les flux d'émigration n'aient pas cessé, notamment vers l'Europe occidentale, il semble que l'Europe centrale et orientale tende à devenir le théâtre de mouvements beaucoup plus complexes qu'un simple flux vers l'Ouest ou vers l'Amérique du Nord.

#### a) Évolution des flux migratoires vers les pays européens de l'OCDE, les États-Unis, le Canada et l'Australie depuis 1990

Juste après l'ouverture des frontières, les migrations Est-Ouest motivées par des raisons ethniques, politiques ou économiques se sont intensifiées. Tout au long de la décennie 1990, les flux de minorités ethniques vers l'Europe occidentale ont concerné essentiellement l'Allemagne (chaque année, on a ainsi dénombré l'arrivée de 220 000 Allemands de souche – *Aussiedler* – en provenance de Pologne, de Russie et de Roumanie, entre 1991 et 1995). Depuis 1996, les chiffres baissent constamment, et les 95 000 Allemands de souche arrivés en 2000 venaient presque exclusivement de l'ex-Union soviétique. Des mouvements analogues ont été enregistrés en Turquie (plus de 120 000 ressortissants Bulgares), en Finlande (plus de 20 000 Ingriens arrivés de Russie ou d'Estonie depuis 1989), et de Hongrie (plus de 100 000 Hongrois venus de Roumanie, de République slovaque, d'Ukraine et de Voïvodine, depuis 1990).

Toutefois, exprimé en pourcentage du flux total d'immigrants, le nombre total d'entrées d'immigrants permanents originaires des PECO à destination du Danemark, de la France, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Suède a baissé depuis 1991. Le recul de l'émigration de cette région vers les pays de l'OCDE tient le plus souvent à la diminution très nette des arrivées de Polonais, de Roumains et de Bulgares. Plus récemment, on a observé une baisse du nombre d'immigrants provenant de l'ex-

Yougoslavie. Il semble en outre que la nature de l'émigration évolue. Actuellement, elle se caractérise principalement par des mouvements fréquents mais de courte durée, liés aux possibilités d'emploi (saisonnier).

Les flux d'émigration les plus importants pendant les années 80 concernaient la Pologne avec environ 800 000 départs (principalement vers l'Allemagne) et la Roumanie (300 000 Roumains partis surtout vers la Hongrie et les États-Unis). À l'exception des migrations inter-allemandes, les flux en provenance des autres pays de la région étaient de moindre ampleur. Ces mouvements étaient largement le fait de minorités ethniques : environ 500 000 Allemands de souche (*Aussiedler*) ainsi que des minorités hongroises en faisaient partie.

Plusieurs pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord sont de longue date des pays d'accueil de la plupart des groupes venant d'Europe centrale et orientale (voir tableau I.24). Les liens tissés avec les communautés installées à l'étranger peuvent, par conséquent, expliquer l'orientation, la nature et l'ampleur des flux Est-Ouest observés depuis 1989.

Parmi les pays européens de l'OCDE, l'Allemagne est le principal pays d'accueil des ressortissants des PECO, de l'ex-Yougoslavie et de l'ex-Union soviétique, soit 1.45 million de personnes au total. En 2000, ces immigrés représentaient 20 % des résidents étrangers. Ils sont également très nombreux en Autriche (environ 370 000, soit près de 70 % de l'ensemble des résidents étrangers) et, dans une moindre mesure, en Italie (environ 305 000, soit près de 22 % du total). En 2000, un très grand nombre de ressortissants de l'ex-Yougoslavie résidaient en Europe occidentale (près de 1.2 million en Allemagne, plus de 334 000 en Suisse). Il en va de même des Polonais (près de 300 000 en Allemagne, plus de 50 000 en France). En Australie, parmi les cinq principaux groupes d'immigrés nés en Europe centrale et orientale, les personnes venues d'ex-Yougoslavie seraient environ 210 000, selon les estimations. Viennent ensuite les Polonais (68 000). Au Canada, ces derniers sont les plus nombreux (près de 194 000), devant les résidents provenant de l'ex-Yougoslavie et de Russie. Aux États-Unis, les immigrés nés en ex-URSS se classent au premier rang, avec près de 400 000 personnes. Les principales autres nationalités sont les Polonais et les personnes nées dans les États de l'ex-Yougoslavie (voir tableau I.24).

Tableau I.24. Cinq principales nationalités de ressortissants originaires d'Europe centrale et orientale dans quelques pays de l'OCDE, 2000

Milliers

Étrangers originaires d'Europe centrale et orientale résidant dans quelques pays européens de l'OCDE					
Allemagne		Autriche (travailleurs étrangers)		Hongrie (1999)	
Rép. féd. de Yougoslavie	662.5	Rép. féd. de Yougoslavie	75.6	Roumanie	48.6
Pologne	301.4	Bosnie-Herzégovine	37.4	Ex-Yougoslavie	15.3
Croatie	216.8	Croatie	24.6	Ukraine	7.6
Bosnie-Herzégovine	156.3	Ex-Rép. youg. de Macédoine	4.2	République slovaque	4.1
Fédération de Russie	115.9			Fédération de Russie	3.8
<b>Total étrangers</b>	<b>7 296.8</b>	<b>Total étrangers</b>	<b>242.2</b>	<b>Total étrangers</b>	<b>127.0</b>
<i>Pays ci-dessus (% total étrangers)</i>	19.9	<i>Pays ci-dessus (% total étrangers)</i>	58.6	<i>Pays ci-dessus (% total étrangers)</i>	62.5
<i>Total étrangers</i>		<i>Travailleurs étrangers (total)</i>		<i>Total étrangers</i>	
<i>(% population totale)</i>	8.9	<i>en % de la pop. active totale</i>	10.5	<i>(% population totale)</i>	1.3
Italie		Pays-Bas (1999)		République tchèque	
Albanie	142.1	Rép. féd. de Yougoslavie	7.2	Ukraine	50.2
Roumanie	68.9	Bosnie-Herzégovine	6.1	Rép. slovaque	44.3
Ex-Yougoslavie	40.0	Pologne	5.6	Pologne	17.1
Pologne	31.4	Fédération de Russie	3.3	Fédération de Russie	13.0
Ex-Rép. youg. de Macédoine	22.0	Croatie	1.6	Bulgarie	4.0
<b>Total étrangers</b>	<b>1 388.2</b>	<b>Total étrangers</b>	<b>651.5</b>	<b>Total étrangers</b>	<b>201.0</b>
<i>Pays ci-dessus (% total étrangers)</i>	21.9	<i>Pays ci-dessus (% total étrangers)</i>	3.7	<i>Pays ci-dessus (% total étrangers)</i>	64.0
<i>Total étrangers</i>		<i>Total étrangers</i>		<i>Total étrangers</i>	
<i>(% population totale)</i>	2.4	<i>(% population totale)</i>	4.1	<i>(% population totale)</i>	2.0
Suède		Suisse			
Rép. féd. de Yougoslavie	20.2	Rép. féd. de Yougoslavie	190.7		
Pologne	16.7	Ex-Rép. youg. de Macédoine	55.9		
Bosnie-Herzégovine	22.8	Bosnie Herzégovine	44.3		
Croatie	7.5	Croatie	43.6		
Fédération de Russie	5.7	Pologne	4.0		
<b>Total étrangers</b>	<b>477.3</b>	<b>Total étrangers</b>	<b>1 384.4</b>		
<i>Pays ci-dessus (% total étrangers)</i>	15.3	<i>Pays ci-dessus (% total étrangers)</i>	24.5		
<i>Total étrangers</i>		<i>Total étrangers</i>			
<i>(% population totale)</i>	5.4	<i>(% population totale)</i>	19.3		
Immigrants nés en Europe centrale et orientale résidant dans quelques pays de l'OCDE					
Australie		Canada (1996)		États-Unis (1990)	
Ex-Yougoslavie	210.0	Pologne	193.4	Ex-URSS	389.9
Pologne	68.3	Ex-Yougoslavie	122.0	Pologne	388.3
Ex-URSS	54.9	Ex-URSS	108.4	Ex-Yougoslavie	141.5
Hongrie	28.0	Hongrie	54.2	Hongrie	110.3
		Ex-RFTS	41.2	Roumanie	91.1
<b>Total personnes nées à l'étranger</b>	<b>4 517.3</b>	<b>Total personnes nées à l'étranger</b>	<b>4 971.1</b>	<b>Total personnes nées à l'étranger</b>	<b>19 767.3</b>
<i>Pays ci-dessus (% total personnes nées à l'étranger)</i>	8.0	<i>Pays ci-dessus (% total personnes nées à l'étranger)</i>	10.4	<i>Pays ci-dessus (% total personnes nées à l'étranger)</i>	5.7
<i>Total personnes nées à l'étranger</i>		<i>Total personnes nées à l'étranger</i>		<i>Total personnes nées à l'étranger</i>	
<i>(% population totale)</i>	23.6	<i>(% population totale)</i>	17.4	<i>(% population totale)</i>	7.9

Source : Australie : estimations effectuées par ABS (Australian Bureau of Statistics) ; Autriche : permis de travail ; Canada et États-Unis : Recensements ; Italie : permis de résidence et Registres de population pour tous les autres pays.

Dans certains pays de l'OCDE, la baisse du nombre d'immigrants provenant des PECO, de l'ex-Yougoslavie et de l'ex-URSS s'explique principalement par le fait que de nombreuses personnes

venues de ces régions se sont fait naturaliser dans leur pays d'accueil. Le tableau I.25 montre qu'en Hongrie, plus de 91 % des nouvelles naturalisations concernent des personnes originaires de Roumanie,

d'ex-Yougoslavie et d'ex-Union soviétique. En Allemagne, cette proportion se situe aux alentours de 71 % et inclut, en outre, des Polonais et des Roumains. La Suède a enregistré une forte proportion (42 %) de naturalisations de ressortissants de Bosnie-Herzégovine et de l'ex-Yougoslavie, de Roumanie et de Pologne. Parmi les nouvelles naturalisations accordées en Italie, les ressortissants Roumains, Albanais, Polonais et d'ex-Union soviétique représentent près d'un quart du total.

Si l'on considère les flux d'émigration officiellement enregistrés au départ des États baltes, on constate que les sorties vers les pays de l'OCDE augmentent en proportion du total même si elles n'ont pas progressé en valeur absolue. La Pologne est l'un des principaux pays de destination des émigrants de Lituanie. Les Estoniens émigrent surtout en Finlande, en Allemagne et aux États-Unis, tandis que Lettons et Lituaniens vont s'installer aux États-Unis, en Allemagne ou en Israël. Toutefois, les ressortissants des pays Baltes seraient très nombreux à se maintenir dans leur pays d'accueil après expiration de leur visa, ce qui fait que les répartitions réelles sont probablement très différentes. A titre d'exemple, alors qu'entre 1991 et 1999, les registres des résidents étrangers indiquaient que les Lituaniens installés au Royaume-Uni étaient moins de 30, au cours de l'année 2000, plus de 1 351 ont été reconduits à la frontière.

De tout temps, l'Allemagne a été la destination privilégiée des émigrants de Pologne, phénomène qui s'est intensifié au cours des dix dernières années. En 2000, plus de 62 % de la totalité des immigrants en situation régulière en Grèce provenaient d'Albanie (131 600), ce qui fait de ce pays le tout premier pays d'accueil d'une seule et même nationalité des PECO. L'Allemagne est aussi une destination très prisée des émigrants de Russie (27 800), de Bosnie-Herzégovine (10 300) et de République fédérale de Yougoslavie (87 800). Il semble que l'Italie ait été un autre pays choisi par de nombreux émigrants des PECO en 2000 : Albanais (31 000), Roumains (20 100), Polonais (7 000) et Ukrainiens (5 300). La même année, les personnes venues de Russie ont constitué le principal groupe d'immigrants en Finlande où ils représentaient 27 % du total des entrées. Les groupes suivants par ordre de taille sont ceux des Suédois (7.7 %) et des Estoniens (7.2 %). Toutes nationalités confondues, les autres immigrants représentent des pourcentages nettement inférieurs.

## b) Évolution des flux migratoires intra-régionaux

En Europe orientale, l'une des caractéristiques des mouvements migratoires est la persistance d'importants flux intra-régionaux. Une partie de l'évolution s'explique par l'ouverture des marchés en 1990 et la reconfiguration des frontières (mouvements de minorités ethniques). D'autres tendances mettent en évidence la dimension économique des flux migratoires dans la région (mouvements de main-d'œuvre, irrégularité des flux).

Comme dans le cas des mouvements Est-Ouest, les migrations au sein des PECO induites par l'ouverture des frontières en 1990 ont d'abord été composées de retours de personnes ayant des liens familiaux avec le pays d'accueil ainsi que de mouvements de minorités ethniques, pour l'essentiel hongroise (en provenance de Roumanie et de République slovaque), polonaise (d'Ukraine, du Kazakhstan et de Sibérie) et bulgare (de l'ex-URSS). La reconfiguration des frontières de la région (ex-Yougoslavie, ex-Tchécoslovaquie, ex-URSS) a également donné lieu à des déplacements de population. La séparation des Républiques tchèque et slovaque en 1993 a induit un mouvement d'échange important (environ 20 000 personnes ont immigré de la toute jeune République slovaque vers la République tchèque entre 1994 et 1999, et 8 000 personnes dans le sens inverse). Dans les pays Baltes, on observe encore aujourd'hui un mouvement d'émigration des Russes.

La Hongrie enregistre une augmentation des flux d'entrées de minorités ethniques hongroises. Ces flux ont atteint un niveau important en 1999, surtout pour les personnes en provenance de Roumanie et d'Ukraine. Cette augmentation peut s'expliquer par la crainte de l'adoption prochaine par la Hongrie des règles d'admission en vigueur dans l'UE, très restrictives pour les ressortissants roumains et ukrainiens.

Les flux des minorités tsiganes, qui sont présentes dans la plupart des pays de la région, vers l'Europe occidentale et au sein de l'Europe centrale, étaient très importants depuis l'ouverture des frontières mais se sont considérablement réduits dans leur ensemble. Cependant, des pays comme la Finlande ont vu le nombre de migrants tsiganes augmenter en 1999 (1 500 en provenance de la République slovaque et 300 de Pologne). Plusieurs pays (République tchèque, République slovaque, Bulgarie, Hongrie) mènent vis-à-vis des Tsiganes une politique active d'intégration sociale et écono-

mique, souvent financée par des programmes de l'Union européenne (PHARE) et/ou du Conseil de l'Europe, ce qui pourrait avoir comme effet à long terme la sédentarisation de ces populations. Cependant, les Tsiganes sont très souvent marginalisés et leurs conditions de vie sont déplorable. Ils vivent très souvent à la périphérie des grandes villes (Roumanie, Hongrie, Bulgarie, République fédérale de Yougoslavie, République tchèque) ou dans des villages exclusivement constitués de population tsigane (Bulgarie, Roumanie)<sup>7</sup>. Dans la majorité des cas, ils ont un niveau d'instruction plus faible que celui du reste de la population et sont plus exposés au chômage. Un certain rejet de la part du reste de la population rend d'autant plus difficile la réussite de politiques actives ciblées sur ce groupe. De ce fait, ces minorités sont encore très enclines à émigrer.

En général, les flux migratoires intra-régionaux enregistrés chaque année sont d'importance modeste, allant d'une centaine de personnes en Bulgarie à plusieurs milliers en République tchèque. Toutefois, en 1999, la Hongrie a attiré bien plus de 10 000 immigrants en provenance des autres PECO. Il semble qu'une partie de ces mouvements s'explique par des liens historiques. La majorité des mouvements migratoires à partir de la République slovaque mais dans les limites de l'Europe se sont faits à destination de la République tchèque, encore que les départs de Tchèques aient considérablement diminué après la scission de la fédération en 1993. De même, en 1999, les principaux groupes d'immigrants en République tchèque étaient constitués de Slovaques, suivis des Ukrainiens. Les Russes se sont classés au cinquième rang (derrière les Vietnamiens). En Hongrie, comme les années précédentes, la plupart des immigrants arrivés en 1999 provenaient des pays voisins – principalement de Roumanie – et étaient presque tous des Hongrois de souche. En 2000, environ 61 000 Bulgares de souche turque ont émigré en Turquie.

De la même manière, bien qu'elles soient en déclin, les migrations de retour de ce qu'il est convenu d'appeler la « population russophone » – Russes, Bélarussiens et Ukrainiens – demeurent la principale composante des flux d'émigration au départ des États Baltes. Dans le cas de la Lettonie, cette proportion est tombée à 67 % en 1999 après être passée de 80 à 70 % courant 1998. Dans le cas de la Lituanie, les pourcentages correspondants sont de 48, 60 et 65 %. En 1997 et 1999, aucune donnée détaillée sur la composition ethnique des flux

d'émigration au départ de l'Estonie n'était disponible mais l'on sait qu'en 1998, les personnes partant pour la Russie, le Bélarus ou l'Ukraine ont représenté quelque 60 % du total des émigrés.

En Pologne, l'immigration a profondément évolué en 2000. Le nombre de visiteurs étrangers a diminué, rompant avec une tendance établie de longue date. Ce phénomène s'explique principalement par la baisse du nombre de visiteurs venus pour de courts séjours des marges de pays relativement prospères (Allemagne, République tchèque et Slovaquie) qui voient dans la Pologne une destination attrayante pour y faire leurs achats. Ce recul est plus que compensé par l'afflux croissant de vendeurs à la sauvette et de travailleurs clandestins arrivant par intermittence du Bélarus et d'Ukraine, pays dont l'économie est précaire. Toutefois, les entrées pour de longs séjours de ressortissants de ces deux pays ont fortement augmenté, de 28 % dans le cas des Bélarussiens et de 17 % pour les Ukrainiens. Avec les Vietnamiens, les ressortissants des autres PECO constituent le plus fort contingent d'immigrants de longue durée en Pologne.

Dans les PECO, les communautés de résidents étrangers les plus nombreuses sont originaires de la CEI, et représentent un fort pourcentage de l'ensemble de la population étrangère (voir tableau I.25). Mais si les ressortissants des NEI constituent le groupe de résidents permanents étrangers le plus important, leur part du total devrait diminuer, ce qui témoigne du déclin du commerce extérieur et des relations économiques avec ces pays. En 2000, les Ukrainiens et les Slovaques représentaient respectivement 25 et 22 % des résidents étrangers en République tchèque alors que les Allemands ne représentaient guère que 3 %. En République slovaque, les Tchèques représentaient 23 % des étrangers et les Ukrainiens 14 %. En Hongrie, en 1999, les Roumains et les ressortissants de l'ex-Yougoslavie représentaient respectivement 38 et 12 % de l'ensemble de la population étrangère.

### c) Évolution des effectifs de demandeurs d'asile

L'ouverture des frontières a provoqué un afflux important de demandeurs d'asile qui, par la suite, s'est encore accru du fait du conflit en ex-Yougoslavie. Les mouvements de réfugiés originaires de cette région, qui ont atteint des records entre 1992 et 1993, se poursuivent avec pour destinations l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, la Norvège et le

Tableau I.25. Étrangers résidant dans quelques pays d'Europe centrale et orientale, par principales nationalités, dernière année disponible

Bulgarie (2000)			Hongrie (1999)			Pologne (1999)		
	Milliers	%		Milliers	%		Milliers	%
CEI	34.9	34.5	Roumanie	48.6	38.2	Ukraine	7.0	16.4
UE	18.5	18.2	Ex-Yougoslavie	15.3	12.0	Fédération de Russie	4.4	10.4
Europe (autres)	10.1	10.0	Allemagne	8.5	6.7	Viêt-nam	3.3	7.6
Moyen-Orient	10.1	10.0	Chine	7.7	6.0	Bélarus	2.3	5.4
Asie	6.3	6.2	Ukraine	7.6	6.0	Allemagne	1.9	4.5
Afrique	5.9	5.9	République slovaque	4.1	3.2	Rép. féd. de Yougoslavie	1.6	3.8
Amériques	3.3	3.3	Fédération de Russie	3.8	3.0	États-Unis	1.4	3.2
Europe centrale	2.6	2.6	Pologne	2.5	2.0	Arménie	1.3	3.1
Australie	0.1	0.1	Viêt-nam	2.2	1.7	Bulgarie	1.2	2.8
			Bulgarie	1.3	1.0	France	0.8	2.0
Autres	9.4	9.3	Autres	26.8	21.1	Autres	17.5	40.9
<b>Total</b>	<b>101.3</b>	<b>100.0</b>	<b>Total</b>	<b>127.0</b>	<b>100.0</b>	<b>Total</b>	<b>42.8</b>	<b>100.0</b>
% population totale		1.2	% population totale		1.3	% population totale		0.1
République slovaque (1997)			République tchèque (2000)			Roumanie (2000)		
	Milliers	%		Milliers	%		Milliers	%
République tchèque	5.8	23.3	Ukraine	50.2	25.0	République de Moldavie	8.2	11.8
Ukraine	3.5	14.1	République slovaque	44.3	22.0	Chine	7.1	10.2
Pologne	2.8	11.3	Viêt-nam	23.6	11.7	Turquie	7.0	10.0
Ex-Yougoslavie	2.0	8.2	Pologne	17.1	8.5	Italie	5.3	7.6
			Fédération de Russie	13.0	6.5	Grèce	5.0	7.2
			Allemagne	5.0	2.5	Syrie	3.3	4.8
			Bulgarie	4.0	2.0			
			Bélarus	3.8	1.9			
			Rép. féd. de Yougoslavie	3.7	1.8			
			Chine	3.6	1.8			
Autres	10.7	43.1	Autres	36.4	18.1	Autres	33.6	48.5
<b>Total</b>	<b>24.8</b>	<b>100.0</b>	<b>Total</b>	<b>201.0</b>	<b>100.0</b>	<b>Total</b>	<b>69.4</b>	<b>100.0</b>
% population totale		0.5	% population totale		2.0	% population totale		0.3

Sources : Les données pour la Pologne sont estimées à partir des registres du ministère de l'Intérieur ; celles pour la Roumanie portent sur le nombre de détenteurs d'un visa de résidence temporaire (d'une durée de validité d'au moins 120 jours). Pour tous les autres pays, les données sont issues des registres de population et portent sur le nombre d'étrangers qui détiennent un permis de résidence permanente ou à long terme.

Canada. Depuis lors, nombre de Kosovars sont retournés dans leur pays. En Europe centrale et orientale elle-même, on observe actuellement un accroissement des flux de transit de personnes venant de l'extérieur de la région et cherchant à pénétrer en Europe occidentale. Un pourcentage significatif de ces migrants sont des clandestins. Cet afflux de personnes qui se dirigent ensuite vers les pays d'Europe occidentale est à l'origine des profonds remaniements de la procédure d'examen des demandes d'asile opérés par la plupart des pays d'Europe occidentale entre 1993 et 1997, puis en 2001.

La nationalité des demandeurs d'asile arrivant d'Europe centrale et orientale ou des NEI varie considérablement selon les pays. En Belgique, par exemple, le nombre de demandeurs provenant de

Russie a sensiblement augmenté ces deux dernières années. En Finlande, la plupart des demandes émanent de Polonais, de Slovaques et de Russes. La Suède a enregistré un accroissement du nombre de demandes d'asile – qui sont passées de 11 300 à 16 300 en 2000 –, le plus fort contingent (3 800) étant constitué de Bosniaques. En Norvège, l'essentiel des demandes émanent de Croates, de Bulgares et de Russes. A cet égard, il semble que ces personnes aient été attirées par des agences de voyage qui se spécialisent dans les « voyages organisés pour demandeurs d'asile ». Ces agences font miroiter la générosité des prestations accordées aux demandeurs d'asile par la Norvège, la facilité de trouver des emplois bien rémunérés ainsi que la durée du traitement des dossiers qui garantit au moins un an de séjour en toute légalité dans le pays. En 2001, la

quasi-totalité des demandeurs d'asile bulgares sont arrivés en l'espace de quelques semaines, entre fin juin et début juillet, par autocars spécialement affrétés. Leurs demandes ayant été jugées infondées, tous étaient de retour dans leur pays à la fin septembre. Les autorités norvégiennes ont ainsi fait comprendre, notamment aux ressortissants des PECO que, si le pays a probablement besoin de main-d'œuvre étrangère et est disposé à encourager l'immigration de travail, les personnes en quête d'emploi doivent renoncer à emprunter la filière de la demande d'asile. Depuis lors, les demandes des Bulgares et des Croates ont fait l'objet d'un traitement accéléré. La plupart des demandeurs ont été déboutés. En même temps, la Norvège a diffusé des informations plus précises sur les perspectives d'obtention du droit d'asile par le biais des médias des pays d'origine.

En Autriche, on observe une nette différence entre les procédures d'accueil, selon que les réfugiés sont kosovars ou bosniaques. Si les Bosniaques ont rarement été enregistrés comme demandeurs d'asile – car ils étaient plutôt considérés comme réfugiés de guerre – les Kosovars albanophones ont généralement opté pour la demande d'asile. Il était fortement question pour ces derniers qu'ils s'établissent en Autriche alors que pour les Bosniaques arrivés deux ans plus tôt, il semblait admis qu'ils seraient rapatriés. En fin de compte, très peu de Bosniaques sont retournés dans leur pays d'origine tandis que les Albanophones ont généralement été plus nombreux à rentrer au Kosovo.

#### **d) Flux migratoires et migrations irrégulières**

Si, en Italie, l'afflux de Kosovars s'est tari après 1999, les migrations irrégulières se sont poursuivies le long du littoral Sud et Sud-est et beaucoup d'arrivants ont demandé l'asile. La quasi-totalité des personnes débarquant sur les côtes italiennes (plus de 80 %) sont originaires des Balkans. Dans neuf cas sur dix, il s'agit d'immigrants sans papiers qui déposent une demande d'asile et se dirigent ensuite vers le Nord, c'est-à-dire vers les régions plus prospères du pays puis, souvent mais pas systématiquement, vers d'autres pays.

Beaucoup de travailleurs étrangers profitent de l'énorme secteur de l'économie parallèle que constitue le travail saisonnier, puis s'en retournent dans leur pays. Cela vaut tout particulièrement pour les ressortissants de pays d'Europe de l'Est à partir

desquels aucun visa n'est exigé pour pénétrer dans l'espace Schengen : Pologne, République tchèque et République slovaque. Pour beaucoup de migrants cherchant à se rendre en Europe occidentale ou en Amérique du Nord, les PECO constituent une étape sur leur itinéraire. La plupart de ces personnes possèdent des papiers car elles sont entrées avec un visa de tourisme, d'affaires ou d'étudiant. Parce qu'ils ont des frontières communes avec l'Allemagne, les pays les plus affectés par ce phénomène sont la Pologne et la République tchèque. La Hongrie est également un pays de transit du fait de sa frontière commune avec l'Autriche. La Bulgarie est un pays de transit pour les migrants cherchant à pénétrer en Grèce ainsi que pour ceux qui font route vers d'autres régions d'Europe occidentale. Les migrations de transit encouragent l'immigration et le travail clandestins dans un certain nombre de PECO. Ces immigrants arrivent de pays voisins comme la Turquie, l'Albanie et l'ex-Yougoslavie, mais aussi d'Asie (Bangladesh, Inde, Afghanistan, Iran, Irak).

En 2001, la police des frontières allemande a interpellé 28 500 immigrants clandestins. Près de 20 % d'entre eux arrivaient de Roumanie ou de l'ex-Yougoslavie. Les franchissements illégaux sont surtout enregistrés aux frontières avec la Pologne, la République tchèque et l'Autriche. Il s'agit très souvent de migrations de transit organisées par des passeurs convoyant des personnes d'autres pays. Dans le cas de la République slovaque, les entrées illégales s'effectuent surtout par les frontières hongroise et ukrainienne et les sorties par les frontières tchèque, autrichienne et polonaise. Les principaux pays d'origine des clandestins sont l'ex-Yougoslavie, l'Afghanistan et la Roumanie. Globalement, il semblerait que le plus gros des flux irréguliers soit constitué de migrants originaires d'Asie du Sud.

En 2000, sur l'ensemble des franchissements illégaux de frontières enregistrés en Hongrie, les deux tiers étaient des tentatives de sortie du territoire, ce qui met en évidence le rôle de ce pays en tant que pays de transit pour les migrants irréguliers. Il se peut que ce phénomène soit amplifié par le fait qu'il est facile pour les personnes provenant de Roumanie, de l'ex-Yougoslavie et de l'ex-Union soviétique de pénétrer en Hongrie dans la légalité mais qu'il leur est difficile d'obtenir les visas nécessaires pour se rendre à l'Ouest. Sur plus de cent nationalités recensées lors de l'interpellation de

clandestins tentant de franchir la frontière hongroise, le groupe le plus nombreux est celui des Roumains, qui devancent les ressortissants de l'ex-Yougoslavie.

Dans d'autres cas, le transit s'effectue par les voies officielles. Jusqu'en 1989, les demandeurs d'asile et les réfugiés (venus en majorité d'Europe de l'Est) utilisaient l'Autriche comme un tremplin pour pouvoir émigrer vers les pays d'immigration traditionnelle. L'Autriche a toujours refusé de se considérer comme un pays d'accueil permanent de réfugiés. Le nombre de demandes d'asile ayant atteint des records en 1999, ce qui nuisait à l'intégration des immigrés, les demandeurs d'asile sont généralement repartis en grand nombre, notamment vers d'autres pays d'Europe (soit les deux tiers de l'ensemble des sorties). Néanmoins, en 2000, sur les 5 900 réfugiés ayant quitté l'Autriche, 4 000 (soit 81 %) sont partis pour les États-Unis, ce qui témoigne peut-être du durcissement des procédures d'admission dans les autres pays européens.

#### e) Évolution des migrations de travail

Certains pays d'Europe occidentale ont largement recours à la main-d'œuvre en provenance des PECO. La plupart des premiers permis de travail accordés par la Finlande en 2000 (soit 78 %) concernaient des emplois temporaires. Les demandeurs provenaient en majorité des régions avoisinantes, principalement la Russie et l'Estonie (plus de 70 % des premiers permis de travail). Ensemble, les Russes et les Estoniens représentaient près de 74 % des travailleurs temporaires, venus essentiellement comme saisonniers dans l'agriculture et l'horticulture et, surtout, pour la cueillette des fraises.

En Autriche, la proportion de ressortissants des PECO parmi les demandeurs de permis de travail va croissant (progression de 21 % en 1999). Il s'agit principalement de Hongrois. En 2000, 30 % environ (7 500) étaient originaires des PECO, dont 2 700 Hongrois, 2 000 Slovaques, 1 400 Polonais et 700 Roumains. Sur les 18 400 autres permis de travail de courte durée accordés à des étrangers, la part la plus importante concernait des ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Entre le début des années 1990 et 1998, la part des ressortissants des PECO par rapport à l'ensemble des titulaires de permis permanent a augmenté mais, depuis 1998,

la création de nouveaux débouchés à l'échelle intra-régionale a ralenti l'afflux de travailleurs de ces pays.

Dans le cas de la République tchèque, les migrants pour raisons économiques les plus nombreux sont les Slovaques profitant des conditions particulières qui leur sont faites pour accéder au marché du travail tchèque. Viennent ensuite les travailleurs polonais et bulgares. En Hongrie, plus de 15 000 Roumains et quelque 4 400 Ukrainiens possèdent un permis de travail et constituent les groupes les plus nombreux de travailleurs étrangers. Au quatrième rang, derrière les Chinois, on trouve les Tchèques dont les effectifs vont croissant. En revanche, le nombre de Polonais sur le marché du travail hongrois a diminué de manière spectaculaire.

#### f) Élargissement de l'Union européenne et impact sur les migrations

Actuellement, dix pays d'Europe centrale et orientale (PECO) sont candidats à l'adhésion à l'Union européenne (Chypre, Malte, République tchèque, République slovaque, Hongrie, Pologne, Slovénie, Estonie, Lettonie et Lituanie). D'autres pays de la région seront probablement intégrés dans la prochaine vague d'élargissement.

Les récentes discussions entre les Membres actuels de l'UE à propos de l'élargissement montrent que celui-ci suscite des craintes (voir encadré I.9) chez un certain nombre d'entre eux qui redoutent l'arrivée massive de travailleurs des PECO en vertu du principe de libre circulation. En conséquence, les traités d'adhésion des pays de la première vague comporteront probablement une clause de transition selon laquelle les travailleurs des PECO ne jouiront pas du libre accès sur le marché du travail des pays de l'UE. D'autres pays, comme la Norvège, se tournent vers les PECO pour les aider à remédier à leur pénurie de main-d'œuvre. Mais, selon certaines estimations, il semble bien que les futurs nouveaux membres de l'UE verront leurs ressortissants résidant à l'Ouest revenir dans leur pays. Les flux nets Est-Ouest pourraient donc être plus limités, voire s'inverser lorsque les PECO auront rejoint l'Union européenne (pour plus de précisions, voir l'ouvrage intitulé *Migration Policies and EU-enlargement. The Case of Central and Eastern Europe*, OCDE, Paris, 2000).

## Conclusion

Ces dernières années, l'afflux de demandeurs d'asile et de réfugiés d'ex-Yougoslavie vers les pays d'Europe occidentale a diminué. Si la baisse a été particulièrement spectaculaire dans certains pays, cette région demeure, en 2000, l'un des grands pourvoyeurs de migrants vers de nombreux pays de l'OCDE. Les franchissements illégaux de frontières représentent une part non négligeable de l'ensemble des mouve-

ments des ressortissants des PECO, notamment en Hongrie, en Allemagne, en Pologne et en Grèce.

Manifestement, l'immigration Est-Ouest ne s'est pas tarie mais les entrées dans la plupart des PECO ont par ailleurs augmenté et se sont diversifiées. La majorité de ces pays sont en passe de devenir des destinations privilégiées pour les migrants venant de l'Est et du Sud (les NEI et, dans une moindre mesure, l'ex-Yougoslavie).

### Encadré I.9. Élargissement de l'Union européenne et impact sur les migrations en provenance des PECO

L'élargissement de l'UE suscite une certaine appréhension dans certains pays membres de l'UE comme l'Allemagne et l'Autriche, qui craignent de fortes entrées de travailleurs des PECO conformément au principe de libre circulation. La Commission européenne a signé avec les pays qui la rejoindront prochainement des accords qui excluent le libre accès aux marchés du travail des pays de l'UE durant une période maximale de 7 ans après l'adhésion. Les études réalisées récemment pour évaluer l'impact de l'élargissement de l'UE sur les migrations de travailleurs concluent néanmoins que les flux Est-Ouest ne devraient pas avoir d'impact majeur sur le marché du travail des quinze États membres actuels de l'UE et qu'à long terme ces flux pourraient diminuer, voire s'inverser<sup>1</sup>. Cette dernière étude s'appuie sur des variables comme les écarts de revenu et les taux d'emploi dans les pays d'accueil et d'origine. Elle repose sur une série d'hypothèses, notamment une convergence de 2 % par an entre l'Est et l'Ouest pour le PIB par habitant et des taux de chômage inchangés dans l'UE et dans les PECO. Selon ces estimations, dans 30 ans, la population originaire des PECO dans les États membres actuels de l'UE représenterait au plus 3.5 % de la population des PECO. Une autre étude estime les flux à un chiffre annuel se situant entre 267 000 et 336 000<sup>2</sup>.

L'immigration de travailleurs en provenance des PECO aurait des effets différents pour chaque État membre de l'UE et pour les diverses catégories de travailleurs. Selon Boeri *et al*, l'immigration devrait toucher surtout l'Allemagne (65 %) et l'Autriche (12 %). En outre, cette immigration intensifierait la concurrence dans la catégorie des travailleurs non qualifiés, qui pourraient subir une baisse des salaires et connaître un plus fort taux de chômage. A supposer que l'adhésion de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque ait lieu en 2005, l'institut de recherche autrichien WIFO a prévu que, cette même année, il y aurait en Autriche 144 000 immigrants en provenance de ces pays, ce chiffre diminuerait par la suite<sup>3</sup>. Dans le cas de l'Allemagne, deux estimations récentes des possibilités d'immigration en provenance des PECO aboutissent à des résultats divergents. Selon une étude de l'Institut IFO, sur les 15 ans suivant l'entrée en vigueur du régime de libre accès, entre 3.2 et 4 millions d'immigrants en provenance de cinq pays (Pologne, Roumanie, République slovaque, République tchèque et Hongrie) se seront établis en Allemagne, ce qui correspondrait à environ 4 à 5 % de la population des pays d'origine. En ce qui concerne les pays qui, selon cette étude, sont les plus susceptibles de figurer dans la première vague d'adhésion à l'UE (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Hongrie), l'immigration potentielle en Allemagne est estimée entre 3.4 et 4.3 % de leur population, soit entre 2.5 et 3.3 millions de personnes. Cette estimation est nettement supérieure à celle du DIW, selon laquelle, la pleine mobilité, une fois entrée en vigueur, l'immigration en Allemagne représentera « seulement » 1.8 à 2.4 % de la population des PECO, y compris la Bulgarie et la Roumanie<sup>4</sup>.

1. Boeri, T., Brucker, H. et al (2001), *The Impact of Eastern European Enlargement on Employment and Labour Market in the EU Member States*, European Integration Consortium, Berlin et Milan.
2. Hille, H. et Straubhaar, T. (2001), "The impact of the EU enlargement on migration movements and economic integration : results of recent studies" in *Migration Policies and EU Enlargement*, Paris, OCDE.
3. Breuss, F. (2001), "Macroeconomic effects of EU enlargement for old and new Members", WIFO, Working Papers, N°143, Avril.
4. Sinn, H.W. et al (2001), *EU-Erweiterung und Arbeitskräfte Migration, Wege zu einer schrittweisen Annäherung der Arbeitsmärkte*, IFO, Beiträge zur Wirtschaftsforschung.